



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE LA MER ET
DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
de la mer



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

**Campagne de Sécurité
des Loisirs Nautiques
et de la Plaisance 2026**

FAÇADE ATLANTIQUE

LA CAMPAGNE DE SÉCURITÉ DES LOISIRS NAUTIQUES ET DE LA PLAISANCE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La campagne de sécurité des loisirs nautiques et de la plaisance (CSLNP) est une séquence annuelle de prévention et d'information en matière de sécurité nautique à destination de l'ensemble des usagers de la mer. Le secrétaire général de la mer, pour le compte du premier ministre, en confie chaque année la mise en œuvre aux préfets maritimes des façades métropolitaines (Atlantique, Méditerranée et Manche-Mer du Nord). Cette campagne joue un rôle clé pour sensibiliser le grand public aux risques encourus lors d'activités balnéaires et nautiques, ces pratiques se développant sur nos littoraux.

La sécurité des usagers lors de la pratique de loisirs nautiques constitue une priorité pour les pouvoirs publics agissant en mer.

Préoccupation permanente, la sécurité des usagers de la mer fait l'objet d'une attention particulière de la part de la chaîne d'action de l'État en mer durant la saison estivale, du fait d'une fréquentation accrue du littoral. A ce titre, en complément de la campagne d'information, les opérations de contrôle par les moyens de l'État seront renforcées entre le 1er mai et le 30 septembre.

Cette année encore, pour poursuivre le travail de prévention, le partenariat avec Radio VINCI Autoroutes est renouvelé pour diffuser sur les ondes des messages de prévention et de rappel des consignes élémentaires en mer. C'est un atout essentiel dans la démarche de sensibilisation des vacanciers aux risques de la mer puisqu'ils sont touchés pendant leur trajet en voiture, avant même qu'ils n'arrivent sur leur lieu de vacances.



MOBILISÉS 24/7 POUR VOTRE SÉCURITÉ.



© Images générées par Intelligence Artificielle

**EN MER LA SÉCURITÉ C'EST NOUS,
LA PRUDENCE C'EST VOUS.**





TABLE DES MATIÈRES

LE BILAN 2025	page 6
LE RÔLE DU PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE	page 8
LA MISSION « RECHERCHE ET SAUVETAGE » DES CROSS	page 10
LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ À LA MER ET AU LITTORAL	page 13
LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA CAMPAGNE SUR LA FAÇADE ATLANTIQUE	page 14



LES CHIFFRES CLÉS

BILAN 2025

Entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 2025, **3 655** opérations de secours maritime ont été coordonnées par le CROSS-A Etel et le CROSS Corsen. Parmi ces opérations, **2 885** sont directement liées à la pratique de la plaisance et des loisirs nautiques.

2 885

opérations de secours maritime liées à la pratique de la plaisance et des loisirs nautiques ont été coordonnées par le CROSS-A Etel et le CROSS Corsen

23

personnes¹ ont perdu la vie en mer sur la façade atlantique entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 2025

485

opérations se sont révélées être des fausses alertes

869

interventions ont été déclenchées à cause d'avaries de propulsion, faisant de la plaisance à moteur l'activité qui mobilise le plus de secours en mer, comme en 2024

À l'instar des années précédentes, la principale cause des interventions de secours aux personnes reste la baignade, avec **142** opérations au cours de la saison.

Avec **991** opérations coordonnées par le CROSS Etel et le CROSS Corsen, le mois d'août est le mois qui cumule le plus d'opérations en lien avec la pratique de la plaisance et des loisirs nautiques. C'est le département du Morbihan qui comptabilise le plus d'opérations avec **601** interventions dans le cadre de la CSLNP. Un autre département breton, le Finistère, arrive en seconde position avec **575** opérations.



LE RÔLE DU PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES NAUTIQUES



En France, l'organisation administrative et opérationnelle de l'action de l'État en mer repose sur la coordination interministérielle. Le préfet maritime est ainsi le représentant direct du Premier ministre et de chacun des membres du gouvernement. **Le vice-amiral d'escadre Jean-François Quérat exerce cette fonction depuis le 1^{er} août 2023.**

En tant qu'autorité administrative, le préfet maritime ne possède en propre aucun moyen naval ou aérien. En revanche, pour accomplir ses missions, il dispose de tous les moyens des différentes administrations (Marine nationale, Douane française, Gendarmerie, Affaires maritimes, Sécurité Civile, etc.) et des moyens nautiques de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM). Les directeurs des CROSS reçoivent de sa part une délégation permanente pour coordonner les opérations de sauvetage.

Outre ses missions régaliennes d'intervention, de planification et de régulation en mer, le préfet maritime, au titre de sa responsabilité de la sécurité des personnes et de la sauvegarde des vies humaines en mer, pilote chaque année la campagne de sécurité des loisirs nautiques et de la plaisance.



LA MISSION « RECHERCHE ET SAUVETAGE » DES CROSS

LE CROSS ETEL & LE CROSS CORSEN



© Kevin Auger/Marine Nationale/Défense

Services spécialisés des Directions interrégionales de la Mer, les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) sont mis à la disposition des préfets maritimes. Dans le cadre de la convention internationale de 1979 sur la recherche et le sauvetage maritimes (convention OMI conclue à Hambourg le 27 avril 1979), les CROSS sont Centre de Coordination du Sauvetage Maritime.

CROSS CORSEN

La zone de compétence du CROSS Corsen, implanté sur la commune de Plouarzel dans le Finistère, s'étend de la pointe de Penmarc'h au sud, au Mont-Saint-Michel au nord. Soixante-cinq professionnels y travaillent pour assurer 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 des missions de service public au profit des gens de mer, professionnels et plaisanciers.

CROSS ETEL

La zone de compétences du CROSS Etel, implanté au bord de la Ria de la commune d'Etel dans le département du Morbihan, s'étend de la pointe de Penmarc'h (Sud Finistère) à la frontière espagnole (Pyrénées-Atlantique) et jusqu'au 8°W au large. Son équipage est composé de 88 personnes.

LES CROSS ASSURENT :

- La réception des alertes à partir d'une veille radio et téléphonique permanente. Ils reçoivent les alertes émises par les balises de détresse et les systèmes de communication par satellites ;
- La direction des opérations de recherche et sauvetage.

ILS DIFFUSENT VERS LES NAVIRES LES RENSEIGNEMENTS ESSENTIELS À LA SÉCURITÉ MARITIME :

- Par radio, les bulletins météorologiques, réguliers ou spéciaux, élaborés par Météo France. Ces bulletins peuvent être diffusés en boucle ou à heures fixes ;
- Par NAVTEX, les avis urgents à la navigation en cas de modifications des conditions de navigation entraînant des dangers.



© Kévin Auger/Marine Nationale/Défense

Désignés par les directeurs de CROSS, les coordonnateurs de missions de sauvetage (CMS) ont la responsabilité générale des opérations de sauvetage. Ils recueillent à ce titre les éléments nécessaires au traitement de l'alerte et coordonnent, par délégation du Préfet maritime, l'ensemble des moyens engagés : aériens, nautiques ou terrestres, publics ou privés. La veille et le traitement des événements sont assurés par une équipe de quart composée d'un officier, coordonnateur de la mission de sauvetage, de chefs de quart et adjoints de quart, officiers-mariniers de la Marine nationale affectés en CROSS pour plusieurs années.



LE RÔLE DES DÉLÉGATIONS À LA MER ET AU LITTORAL (DML)

DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES NAUTIQUES

Directement rattachées aux directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), les Délégations à la Mer et au Littoral (DML) sont implantées dans chaque département de la façade Atlantique. Elles mettent en œuvre les politiques relatives aux navires, à la navigation, aux gens de mer, aux activités maritimes, à l'environnement marin et à la protection du littoral. Elles assurent des missions de contact avec le public, tant professionnel que plaisancier, concernant la gestion administrative des navires professionnels.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Immatriculations et enregistrements des achats/ventes de navires ;
- Permis de plaisance ;
- Régime social des marins ;
- Mise en œuvre des réglementations nautiques (règles de navigation, balisage des plages etc..) et halieutiques (application de la réglementation de la pêche professionnelle et de loisir).

LES JOURNÉES DE SÉCURITÉ EN MER (JSM)

Les journées de sécurité en mer sont des opérations d'information et de contrôle réalisées auprès des plaisanciers pendant la période de la CSLNP. Leur but est de sensibiliser les usagers de la mer aux dangers des loisirs nautiques, et de leur rappeler la liste du matériel de sécurité devant être présent à bord de leurs embarcations. Sur le principe du volontariat, des contrôles préventifs et à titre pédagogique auprès des plaisanciers sont également menés à quai pour qu'ils puissent prendre la mer en toute sécurité.

Ces actions sont menées par les DML, sous la responsabilité du préfet maritime de l'Atlantique, et regroupent l'ensemble des moyens de l'Etat en mer (gendarmerie maritime, affaires maritimes, douane, etc.).



EN PARTENARIAT AVEC



LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA CAMPAGNE SUR LA FAÇADE ATLANTIQUE

En réponse aux alertes de détresse, les CROSS peuvent solliciter l'ensemble des moyens nautiques et aériens des différents services de l'État et des collectivités travaillant sur le domaine maritime ainsi que les vedettes et semi-rigides de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM). Par extension, et en application de l'obligation faite à tout capitaine de navire de porter secours à toute personne « en danger » de se perdre en mer, les CROSS sont susceptibles d'engager des navires privés dès lors qu'ils sont adaptés à l'opération à conduire.

Ils sollicitent également des moyens terrestres pour recueillir des informations ou participer aux interventions, ainsi que les moyens spécialisés des centres hospitaliers.



L'ACTUALITÉ EN DIRECT SUR NOS RÉSEAUX

@PREMARATLANT @PREMAR_CECLANT @PREMAR_CECLANT

@PRÉFECTURE MARITIME ET COMMANDEMENT EN CHEF ATLANTIQUE





EN CAS D'URGENCE EN MER

196

OU VHF 16

